

MR GUILLEMONT JACQUES

2 clos le sable
33126 Saint Michel de Fronsac

Le 11/07/2025

ROBOT AUTOMATIQUE

FACTURE N° FC24/3830

Désignation	Quantité	Unité	Prix	Mont. HT
BWT F1 RX	1		1 157,50	1 157,50

Désignation	Quantité	Unité	Prix	Mont. HT
Description				
Puissant, flexible et innovant				
Avec un poids de seulement 5,75 kg, le BWT F1RX est facile à manipuler et assure un nettoyage en profondeur du fond, des parois et de la ligne d'eau grâce à ses brosses en PVC robustes. Son système de double filtration ultra-fine élimine même les particules les plus fines, garantissant une eau cristalline en permanence.				
Nettoyage entièrement automatique pour piscines jusqu'à 12 m				
Le BWT F1RX propose des cycles de nettoyage de 1,5, 2,0 ou 2,5 heures, ce qui le rend idéal pour différentes formes et tailles de piscines jusqu'à 12 mètres de longueur. Son câble flottant Gen Core 7 de 18 mètres assure une large portée d'action et empêche l'enchevêtrement du câble.				
Un design convivial				
Grâce à l'application premium et à la télécommande incluse, vous pouvez personnaliser facilement le processus de nettoyage en fonction de vos besoins. Avec ses dimensions compactes de 51 x 45 x 33 cm, le robot de piscine est facile à ranger lorsqu'il n'est pas utilisé.				
Une qualité sur laquelle vous pouvez compter				
Avec une consommation électrique de 150 watts, le BWT F1RX assure un fonctionnement efficace, tandis que sa garantie de 3,5 ans souligne la qualité de fabrication supérieure. C'est un investissement dans l'entretien professionnel de votre piscine qui vous permettra de profiter d'une eau propre et accueillante pendant longtemps.				
PAYÉ				
				Montant
				1 157,50 €

Montant brut	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
1 157,50	1 157,50	20,0%	231,50	1 389,00 €

IBAN / FR76 1333 5003 0108 0053 4381 714 | BIC / CEPAFRPP333 | CE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Paiement à réception de facture.

Le règlement conditionne la poursuite de nos diligences.

Pénalités de retard égales à 3 fois l'intérêt légal. Pas d'escompte sur paiement.

Indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement (Article L.441-3 du Code de Commerce)